

Directives MyHockey League Saison 2023/24

Table des matières

1.	Règlements importants	2
2.	Calendrier	2
2.1	Journées et heures des matchs	2
2.2	Annulation & renvoi d'une rencontre	2
2.3	Interruption et déplacement d'une rencontre	2
2.4	Forfaits	2
2.5	Service de secours	2
2.6	Ordre & sécurité	2
2.7	Renoncer à une promotion	3
3.	Mode de championnat / phases	3
3.1	Calendrier et dates de jeu	3
3.2	Phases de championnat	3
3.2.1	Phase : Saison régulière	3
3.2.2	Pre-Playoffs	4
3.2.3	Phase : Finale des play-outs	4
3.2.4	Phase : Play-offs	4
4.	Divers	5
4.1	Mode de promotion MHL en SL 2023/24	5
4.2	Relégation volontaire / retrait d'équipe / faillite	6
4.3	MyHockey League Topscorer	6
4.3.1	Attribution des points	6
4.3.2	Entrées dans le système Reporter	6
4.3.3	Présentation et entrée sur la glace avant le début de la rencontre	7
4.4	Corrections des points du score	7
4.5	Maillot spécial & actions particulières	7
4.6	Trophée challenge	7
4.6.1	Obligation de soins	7
4.6.2	Responsabilité	7
4.7	Interviews	7
4.7.1	Organisation	7
4.7.2	Conseils pour l'interview	8
4.7.3	Upload des interviews	9
4.8	Couleurs des tenues / règlement sur la publicité (art. 5.2.)	9
4.9	Enregistrements vidéo de rencontres de championnat	9
4.9.1	Remarques préalables	9
4.9.2	Responsabilités	9
5.	Contacts	9
6.	Distribution	10
7.	Validité	11

1. Règlements importants

Les règlements suivants forment la base de la présente directive; Règlement sur le déroulement de jeu, règlement juridique, réglementations, règle de jeu, directives, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation. Sous le lien <https://www.sihf.ch/fr/leagues-cup/reglemente-weisungen> se trouvent entre autre les règlements et directives suivants, qui sont applicables au déroulement de jeu:

- [Juridiction](#)
- [Ordre et sécurité](#)

Les règlements suivants peuvent être trouvés au lien <https://www.sihf.ch/de/leagues-cup/reglemente-weisungen/spielbetrieb/>

- Règlement sur le déroulement de jeu du sport espoir et amateur
- Conditions cadre
- Enregistrements (ERI)
- Système 2 enregistrements de joueurs (licence B)

2. Calendrier

Le calendrier est réglé à [l'article 42](#) du règlement de jeu.

2.1 Journées et heures des matchs

Les journées et les heures des matchs sont réglées à [l'article 39](#) du règlement de jeu.

Saison régulière:	mercredi/samedi
Playoffs:	mardi/jeudi/samedi
Pre-Playoffs:	mardi/jeudi/samedi
Finale des play-outs :	mardi/jeudi/samedi

2.2 Annulation & renvoi d'une rencontre

La procédure en cas d'annulation et de renvoi d'un match est réglée aux [articles 44-48](#) du règlement de jeu.

2.3 Interruption et déplacement d'une rencontre

La procédure en cas d'interruptions et déplacements de rencontres est définie aux [articles 52 et 54](#) du règlement de jeu.

2.4 Forfaits

Les forfaits sont réglés aux [articles 66-69](#) du règlement de jeu.

2.5 Service de secours

Le service de secours est défini à [l'article 6](#) du règlement de jeu.

Le club recevant est responsable du service sanitaire. Un(e) samaritain(e) formé(e), un(e) secouriste ou un(e) médecin doit être présent(e) sur place lors de tous les matches.

2.6 Ordre & sécurité

Le [règlement sur l'ordre et la sécurité](#) sert de base. Chaque club désigne un responsable en charge des contacts avec le responsable de la sécurité de la ligue, avec les autres clubs, avec les organisations de supporters et avec les autorités, y compris la police. Les concepts de sécurité soumis et approuvés sont contraignants et doivent être mis en œuvre en conséquence.

2.7 Renoncer à une promotion

La procédure pour renoncer à une promotion est définie à [l'article 73](#) du règlement de jeu. Les équipes doivent communiquer leur désintérêt de promotion au plus tard jusqu'au **31 janvier** de la saison en cours.

3. Mode de championnat / phases

3.1 Calendrier et dates de jeu

Le calendrier et les dates de jeu sont réglés à [l'article 42](#) du règlement de jeu. Les plans des dates de jeu peuvent être trouvés au lien suivant:

- https://www.sihf.ch/media/25011/spieldatenplan_final_2023_2024.pdf

3.2 Phases de championnat

Le présent championnat comprend les phases suivantes. Chaque phase compte séparément.

- Saison régulière:
 - 22 tours de qualification (aller-retour) suprarégional
 - 10 tours de qualification (aller-retour) dans les groupes répartis de manière régional
 - Pre-Playoffs : 7^{ème} contre 10^{ème} & 8^{ème} contre 9^{ème} (best of three)
- Finale des play-outs : 11^{ème} contre 12^{ème} (best of five)
- Playoffs: ¼-de-finale, ½-finale et finale: Best of Five

Les matchs de la saison régulière, des pre-playoffs, de la finale des play-outs et des play-offs débutent à 20h15 au plus tard.

3.2.1 Phase : Saison régulière

Prolongation

S'il y a égalité après 60 minutes, une « overtime » (prolongation) sera disputée. La glace ne sera pas nettoyée, la pause dure 3 minutes ; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires, les joueurs pénalisés doivent rester sur le banc des pénalités durant la pause ;

- pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que lors du 3e tiers-temps;
- les deux équipes débutent la prolongation avec chacune 3 joueurs de champ et un gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit en cours après les 60 minutes réglementaires;
- la prolongation dure 5 minutes au maximum;
- l'équipe qui marque le premier but en prolongation remporte le match (« sudden death », mort subite) et obtient un point supplémentaire, tandis que le perdant conserve 1 point

Tirs-aux-buts

Si le match est toujours à égalité au terme de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but:

- avant le début de la série des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace sera nettoyée à sec sur toute la longueur entre les points d'engagements avec la surfaceuse.
- les équipes occupent le même côté de la patinoire que lors de la prolongation ;
- 5 tirs aux buts par équipe (5 tireurs différents)
- l'équipe qui remporte la séance de tirs au but obtient un point supplémentaire tandis que le perdant conserve 1 point.

Dispositions pour les séances des tirs-aux-buts en saison régulière

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite de l'adversaire. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au

but. Seul le but décisif sera pris en compte pour le buteur de l'équipe vainqueur pour les statistiques/le game-center.

Généralités:

- 3 points sont attribués à l'équipe ayant gagné après 60 minutes
- Egalité après 60 minutes : 1 point est attribué à chaque équipe
- Victoire après prolongation ou après tirs au but : Un point supplémentaire est attribué au vainqueur, tandis que le perdant conserve son point ;

Le chef de ligue programme le dernier tour de façon à qu'aucune équipe ne soit avantagée ou désavantagée. Par conséquent, tous les matchs sont joués à la même date et débutent à la même heure. Les critères en cas d'égalité de points sont réglés à [l'article 72](#) du règlement de jeu.

3.2.2 Pre-Playoffs

Les pre-playoffs comptent pour la phase de jeu de la saison régulière.

Les pre-playoffs se déroulent comme suit : "best of three".

- 7ème rang vs. 10ème rang
- 8ème rang vs. 9ème rang

L'équipe la mieux classée après la saison régulière a l'avantage de jouer à domicile lors du 1er et 3ème match.

Les deux vainqueurs des séries de pre-playoffs accèdent ensuite aux ¼ de finale des playoffs.

Pour les perdants des pre-playoffs, la saison est terminée.

Après les pre-playoffs, le classement des équipes restantes dans le championnat est recréé en fonction du classement de la saison régulière.

3.2.3 Phase : Finale des play-outs

A la fin de la saison régulière, les équipes classées 11ème et 12ème jouent une série finale de play-out au meilleur des cinq manches.

Lors des matchs de play-out finals, l'équipe la mieux placée de la saison régulière a l'avantage de jouer à domicile lors du 1er, du 3e et du 5e match.

Le perdant de la série finale des play-out est directement relégué en 1ère ligue.

3.2.4 Phase : Play-offs

Les équipes classées aux rangs 1 à 6 de la saison régulière et les deux vainqueurs des séries pre-playoff participent aux playoffs (pour les dates des matchs, voir le calendrier).

Au terme de la saison régulière, les équipes classées aux rangs 1 à 8 du classement joueront les quarts-de-finale des play-offs dans une série Best of 5 (paires : 1er contre le 8ème, 2ème contre le 7ème, 3ème contre le 6ème et 4ème contre le 5ème). Au terme des quarts-de-finale des play-offs, les vainqueurs disputent les demi-finales des play-offs dans une série Best of 5. Paires : les 4 équipes restantes sont classées selon leur rang du classement après la fin de la saison régulière. L'équipe la mieux classée restante jouera contre la quatrième meilleure équipe restante, la deuxième meilleure équipe restante jouera contre la troisième meilleure équipe restante. Au terme des demi-finales des play-offs, les vainqueurs disputent la finale des play-offs dans une série de Best of 5. Dans toutes les séries des play-offs, c'est toujours l'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière qui possède le droit de jouer à domicile pour la 1ère, 3ème et 5ème rencontre.

1/4-de finale (best of five)

Paires selon le classement après la qualification: Rang 1-8, rang 2-7, rang 3-6, rang 4-5. Les vainqueurs des 1/4-de finale se qualifient pour les demi-finales.

1/2-finale (best of five)

Les quatre équipes restantes seront classées selon leur classement après la qualification. La meilleure équipe restante contre la quatrième meilleure équipe restante, la deuxième meilleure équipe restante contre la troisième meilleure équipe restante. Les vainqueurs de la demi-finale se qualifient pour la finale.

Finale pour le titre de champion de suisse (best of five)

Les deux équipes restantes sont à nouveau classées selon leur classement après la qualification. La meilleure équipe restante joue contre la deuxième meilleure équipe restante. Le vainqueur est sacré Champion Suisse de la MyHockey League.

Prolongation play-offs, pre-playoffs et finale des play-outs

S'il y a égalité après 60 minutes, une «overtime» (prolongation) sera disputée :

- Un nettoyage de la glace aura lieu. La pause dure 18 minutes;
- Pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que lors du 2ème tiers temps.
- Les deux équipes débutent la prolongation avec chacune 5 joueurs de champ et un gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit en cours après 60 minutes réglementaires;
- La prolongation dure au maximum 20 minutes;
- L'équipe que marque le premier but en prolongation (sudden death) remporte le match.

Tirs-aux-buts (shootout) play-offs, pre-playoffs et finale des play-outs

Si le match est toujours à égalité au terme de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but:

- avant le début de la série des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace sera nettoyée à sec sur toute la longueur entre les points d'engagements avec la surfaceuse.
- les équipes occupent le même côté de la patinoire que lors de la prolongation ;
- 5 tirs aux buts par équipe (5 tireurs différents)
- l'équipe qui remporte la séance de tirs au but obtient un point supplémentaire tandis que le perdant conserve 1 point.

Dispositions pour les séances des tirs-aux-buts play-offs, pre-playoffs et finale des playouts

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite de l'adversaire. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte dans la statistique du buteur de l'équipe vainqueur.

4. Divers**4.1 Promotion MyHockey League en Swiss League (SL) 2023/24**

Les critères suivants doivent être remplis:

- Les clubs de la MHL souhaitant être promus doivent soumettre leur demande de promotion au plus tard jusqu'à mi-décembre 2022 à pascal.voegtlin@nationalleague.ch, paolo.angeloni@sihf.ch et michael.end@sihf.ch
- Le champion Suisse de la MHL peut être promu directement (à condition que la demande de promotion soit approuvée)

- Le vice-champion de la MHL peut être promu directement (à condition que la demande de promotion soit approuvée)
- Si une seule des équipes éligibles à la promotion est en finale, seule cette équipe sera promue (à condition que la demande de promotion soit approuvée).
- Si aucune des équipes éligibles à la promotion n'atteint la finale, une seule équipe peut être promue. L'équipe doit être au moins en demi-finale (la demande de promotion doit être approuvée).
- Si deux équipes éligibles à la promotion sont éliminées en demi-finale, l'équipe qui était mieux classée après la qualification est promue (la demande de promotion doit être approuvée).

Si les critères indiqués ci-avant ne sont pas remplis, aucune équipe de la MHL ne sera promue en SL.

4.2 Relégation volontaire / retrait d'équipe / faillite

Est réglé à [l'article 78](#) du règlement sur le déroulement de jeu.

4.3 MyHockey League Topscorer

Au début de la saison 2023/24, le classement "MyHockey League Topscorer" se fera sans présentateur (sponsor). Si un nouveau sponsor de la ligue est trouvé au cours de la saison, de nouveaux designs de maillots et de casques seront créés selon les directives du sponsor. Il sera renoncé au port d'un casque Topscorer sans présenter durant la saison 2023/24. Le " MyHockey League Topscorer " de chaque équipe sera honoré par le biais de maillots spéciaux et bien visibles. Ces maillots doivent être obligatoirement portés par le " MyHockey League Topscorer " concerné lors de chaque match.

- Le capitaine de chaque club apparaît dans le 1er match d'une saison comme " MyHockey League Topscorer ". Si le capitaine du club concerné ne peut pas participer au 1er match en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une suspension, un des assistants du capitaine portera obligatoirement et par procuration le maillot du " MyHockey League Topscorer ". Tant qu'une équipe ne marque pas de but, le capitaine reste le joueur qui apparaît comme " MyHockey League Topscorer " pour les matchs suivants.
- Les playoffs, les pre-playoffs et la finale des play-out sont évalués séparément. Lors du premier match, le joueur ayant obtenu le plus de points lors de la saison régulière porte le maillot de meilleur marqueur, ensuite selon le classement des marqueurs des playoffs, des pre-playoffs ou de la finale des play-outs.

4.3.1 Les points sont attribués comme suit:

- par but marqué: 1 point
- pour chaque 1er assist: 1 point
- pour chaque 2ème assist: 1 point

Le classement des "MyHockey League Topscorer" sera publié et mis à jour après chaque tour sur le site de la SIHF. En cas d'égalité de points du "MyHockey League Topscorer", les critères suivants décident au sujet du classement:

1. Le plus grand nombre de buts marqués
2. Le plus grand nombre de 1er assist réalisés

4.3.2 Entrées dans le système Reporter

L'attribution des points se fait en fonction des annonces des arbitres, respectivement du rapport de match officiel. Les éventuelles corrections doivent être apportées avant la fin du rapport de match officiel. Les inscriptions telles que les buteurs ou les assistants, qui ont été enregistrées dans le système Reporter jusqu'à la fin du match, ne peuvent être modifiées qu'après la signature de la feuille de match par l'arbitre, en informant le responsable de la ligue (voir paragraphe 4.4).

4.3.3 Présentation et entrée sur la glace avant le début de la rencontre

- Les compositions des équipes sont communiquées après le nettoyage de la glace et avant l'entrée sur la glace des joueurs.
- Les joueurs entrent sur la glace et se placent le long des lignes bleues. L'équipe à domicile est autorisée à faire une salutation particulière pour son public (p.ex. se placer dans le cercle central).
- Dès que les deux équipes se seront placées le long des lignes bleues, le speaker ou la speakerin salue d'abord le "MyHockey League Topscorer" de l'équipe visiteur et ensuite celui de l'équipe à domicile. Les deux joueurs se dirigent vers le centre de la surface de glace, se serrent la main avant de rejoindre leur équipe.

4.4 Les corrections des points de score

Dans la MyHockey League, les corrections des points de score peuvent être annoncées au responsable de la ligue (michael.end@sihf.ch) jusqu'à 12h00 le lendemain du match. L'annonce doit être faite par un officiel de l'équipe (chef sportif ou entraîneur). De telles corrections ne sont possibles que pour les matchs de championnat.

4.5 Maillot spécial, actions particulières

- Chaque club a droit à un maillot spécial et / ou une action particulière.
- Une requête dans ce sens doit être soumise préalablement au chef de ligue de la MyHockey League (avec le projet de tenue spéciale). Le chef de ligue rend une décision sur l'octroi de l'autorisation après consultation des partenaires de la MHL.
- Un maillot spécial ne peut en aucun cas être attribué à un sponsor de match individuel.
- Le "MyHockey League Topscorer" doit porter le maillot lors de chaque rencontre.

4.6 Trophée challenge

Le vainqueur de la finale des play-offs de la MHL reçoit un trophée.

4.6.1 Obligation de prendre soin

- Pendant une année, le trophée reste en possession du vainqueur. L'équipe championne est responsable de la conservation du trophée et de tous les dommages qu'il pourrait subir.
- Au début des play-offs de la prochaine saison, le trophée est rendu de manière autonome et non sollicitée au siège administratif de la SIHF (respectivement au chef de ligue).

4.6.2 Responsabilité

- D'éventuels dommages seront facturés au club responsable par le siège administratif de la SIHF.
- En cas de détériorations intentionnelles au trophée ou de négligence grave, le siège administratif de la SIHF peut exiger que le club soit sanctionné d'une amende. Cette dernière sera prononcée par le biais d'une procédure ordinaire.

4.7 Interviews

4.7.1 Organisation

- De brèves interviews doivent être produites après la rencontre sur ou à côté de la surface de glace (les endroits seront désignés de manière individuelle sur place). Elles seront réalisées devant la paroi interview (PI) mise individuellement à disposition par la SIHF avec un joueur ou le coach de chaque équipe désignée par le club (équipe à domicile & visiteur)
- Le club à domicile effectue les deux interviews des deux joueurs ou coaches (du club à domicile/ du club visiteur). Cela signifie, que 1 clips seront produits par équipe, au total donc 2 clips.

- Les clubs ont l'obligation de céder les droits des interviews produites avec une qualité appropriée d'image et de son à la SIHF.
- Les enregistrements seront produits sur le Smart Phone. Si la SIHF met à disposition des questions, ces dernières doivent être utilisées si rien d'autre n'a été ordonné.
- Pas d'arrière-plan "en dehors du hockey sur glace" (p.ex. pas à l'extérieur de la patinoire), s'il est filmé à côté de la PI.
- La zone d'interview doit être barrée afin qu'il n'y ait pas d'autres joueurs et / ou spectateurs qui pénètrent dans cette zone devant la caméra. La qualité d'image et de son ne doit pas être perturbée par de telles influences.
- Seul le partenaire interview doit apparaître dans ce clip.
- Le joueur / entraîneur n'a pas le droit de se changer. Toutefois, le port d'un casque ou d'une casquette avec les logos des propres sponsors est autorisé, pour autant que cela ne provoque pas un ombre sur la figure. La qualité d'image doit à tout moment être respectée.
- Il ne faut pas placer le casque ou les gants sur la crosse, étant donné que la PI ne doit pas être couverte par de tels objets.
- L'interview doit être enregistrée en mode paysage (tenir le Smart Phone de manière transversale)
- Il est recommandé d'utiliser un micro supplémentaire, qui peut être branché sur le Smart Phone.
- Il est recommandé de prendre la position suivante lors de l'interview :



4.7.2 Conseils pour l'interview

- Tenir le smartphone à côté de la tête et aussi immobile que possible.
- Observer le coupage en or! Ne pas positionner le joueur/coach au centre de l'image mais légèrement à gauche ou à droite :



- Le joueur ne regarde pas dans la caméra mais parle avec la personne, qui fait l'interview et est filmé de manière latérale. Voir également l'exemple ci-dessus.
- Chercher le contact visuel avec le joueur pendant la question. Pendant que le joueur répond, jeter de temps en temps un coup d'œil de contrôle sur l'écran du Smart Phone.
- Ne pas réagir à la réponse ou même confirmer par "okay" ou "bien". Juste poser la question et attendre la réponse.
- Si le joueur / entraîneur est particulièrement grand, utilise un "escabeau" (cela aurait été une bonne idée pour l'exemple indiqué ci-dessus) ou tenir la caméra un peu plus haut. Filmer

depuis le bas provoque une mauvaise qualité d'image. La caméra devrait être à la hauteur des yeux.

- Si un micro est utilisé: Contrôler au préalable la distance du micro pour obtenir une bonne qualité de son.

4.7.3 Upload des interviews

- Les clips doivent être mis en ligne sur le back-end de Sportradar immédiatement après l'enregistrement et l'autocontrôle (qualité de l'image et du son) (document séparé et détaillé pour le téléchargement et l'étiquetage des vidéos).
- Les interviews doivent être téléchargées avant 12h00 le lendemain.
- Si les interviews ne peuvent pas être réalisées, le responsable de la ligue doit être immédiatement informé des raisons.
- Le respect des délais et la qualité des interviews sont contrôlés par le responsable de la ligue.
- Les éventuels manquements aux délais peuvent être sanctionnés conformément au tarif des amendes.

4.8 Couleurs des tenues / règlement sur la publicité

Le club recevant dispute ses rencontres à domicile en tenue sombre et le club visiteur en tenue claire. En cas d'analogie de couleur des tenues de deux équipes lors de matchs de championnat, l'équipe à domicile a le droit de porter sa tenue originale. Le club visiteur est tenu de se présenter dans une tenue de couleur différente. Si un tel cas se présente sur glace neutre, la question de la couleur des tenues est tranchée par tirage au sort. Les arbitres décident s'il y a analogie de couleur entre les tenues. Le club visiteur devrait toujours emporter deux tenues ou se concerter en amont avec le club recevant. Toute l'équipe doit être vêtue de manière uniforme en ce qui concerne la couleur des casques (à l'exception du gardien), des chandails, des culottes et des bas. Durant l'échauffement sur la glace, tous les joueurs doivent porter la même tenue et les mêmes numéros que durant le match.

4.9 Enregistrements vidéo de rencontres de championnat

4.9.1 Remarques préalables

Chaque match de championnat de la MyHockey League est filmé par une caméra Spiideo automatisée. Les enregistrements de tous les matchs de championnat sont automatiquement téléchargés sur la plateforme League Exchange et sont disponibles pour toutes les équipes de la MHL.

4.9.2 Responsabilités

Le partenaire de streaming RED est responsable de l'enregistrement et du téléchargement ultérieur sur le League Exchange, en collaboration avec Spiideo.

5. Contacts

Manager & chef de ligue: Michael End

Téléphone: 079 438 15 88

Courriel: michael.end@sihf.ch

Director Leagues & Cup: Paolo Angeloni

Téléphone: 079 205 04 98

Courriel: paolo.angeloni@sihf.ch

Convocation des arbitres: Peter Küng

Téléphone: 079 205 04 98

Courriel: peter.kueng@sihf.ch

Délégué MHL : Alex Reymondin
Téléphone : 079 352 63 48
Courriel : sportchef@ehcthun.ch

Responsable de la sécurité des régions :
Suisse Orientale : Franz-Xaver Häfliger
Téléphone: 079 459 13 71
Courriel: baefu@bluewin.ch

Suisse Centrale : Markus Andres
Téléphone : 079 744 86 39
Courriel : markus.andres@sihf.ch

Suisse Romande : Gérard Dessaules
Téléphone : 079 240 62 07
Courriel : gerard.dessaules@swisscom.com

Responsable Reporter de la région:
Suisse Orientale : Maruska Piccoli
Téléphone: 076 326 34 84
Courriel: maruska.piccoli@sihf.ch
Suisse Centrale : André Bitterli
Téléphone : 079 348 94 20
Courriel : andre.bitterli@sihf.ch

Suisse Romande : Jacques Pasche
Téléphone : 079 362 17 77
Courriel : jacques.pasche@sihf.ch

Siège administratif Swiss Ice Hockey Federation
Téléphone: 044 306 50 50
Courriel: info@sihf.ch

6. Distribution

Marc-Anthony Anner (Président du Sport Espoir, Amateur et Féminin)
Paolo Angeloni (Directeur Leagues & Cup)
Présidents régionaux des trois régions
Délégué de la MHL
Tous les clubs appartenant à cette ligue

7. Validité

Les présentes directives peuvent faire l'objet d'un recours auprès du directeur de Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 5 jours suivant leur réception. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai, les instructions deviennent valables. En cas de conflit entre les règlements et les instructions, ce sont les règlements qui s'appliquent. En cas d'affrontement entre des équipes de ligues différentes, les directives de la ligue supérieure sont valables.

Glattbrugg, 15.08.2023



Michael End
Manager & chef de ligue MyHockey League